



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance régulière qui sera tenue le **lundi 9 juin 2014**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 435 - 439 - 445, chemin du Lac-Alain Est (lots 4 491 620 et 4 491 622 du cadastre du Québec) dans le secteur du lac Alain.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à permettre que le terrain, constitué de deux lots distincts et contenant trois bâtiments principaux, puisse être redécoupé et que, suite à ce redécoupage :

- il y ait création d'un premier lot sur lequel il pourra y avoir deux bâtiments principaux plutôt qu'un, comme prescrit à l'article 4.3.1.1 du *Règlement d'administration des règlements d'urbanisme et tarification n° 54-97 (A)*, lequel article traite toutefois d'une disposition qui relève du zonage. La demande vise également à permettre que ce nouveau lot ait un frontage de l'ordre de 45 mètres plutôt que de 50 mètres et une superficie de l'ordre de 3 990,9 mètres carrés plutôt que de 4 000 mètres carrés, comme prescrit à l'article 4.7.2 du *Règlement de lotissement n° 52-97*;
- il y ait création d'un deuxième lot ayant un frontage de l'ordre de 33 mètres plutôt que de 50 mètres et une superficie de l'ordre de 2 028,6 mètres carrés plutôt que de 4 000 mètres carrés, comme prescrit à l'article 4.7.2 du *Règlement de lotissement n° 52-97*.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance régulière du **lundi 9 juin 2014** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 15 mai 2014.

La greffière,

Chantal Plamondon

APPEL D'OFFRES PUBLIC

ENROBÉ BITUMINEUX – SECTEUR VAL-DES-PINS

Description des travaux :

Préparation de la surface granulaire et mise en œuvre d'une couche d'enrobé bitumineux sur une longueur approximative de 2 500 mètres dans le secteur Val-des-Pins (rues des Épinettes et des Rosiers ainsi que sur la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e Avenue et la rue des Outardes).

Documents d'appel d'offres :

Disponibles sur SÉAO à compter du 21 mai 2014.

<http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Responsable de l'information

aux soumissionnaires :

M. Benoit Paquet, ingénieur - 418 337-2202, poste 4.

Dépôt des soumissions :

Avant 11 h, le 5 juin 2014. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Le contrat est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 15 mai 2014.

La greffière,

Chantal Plamondon